



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 16 avril 2012/dag/jm

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/12

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2011

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'année 2011 affiche un résultat net positif de Fr. 356'033.--, alors qu'un déficit de Fr. 279'400.-- avait été prévu au budget. Parallèlement, la marge d'autofinancement, mesure-clé de notre résultat annuel et budgétée à Fr. 83'000.--, s'est finalement montée à Fr. 1'780'000.--.

Compte de fonctionnement	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010	Comptes 2009
Total des revenus « ordinaires » sans les prélèvements aux fonds de réserves	24'844'531	23'052'310	26'514'552	27'237'962
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	23'064'681	22'969'160	23'315'908	23'603'600
Marge d'autofinancement	1'779'849	83'150	3'198'643	3'634'362

L'année 2011 a vu la fusion Pizy-Aubonne prendre effet au 1^{er} juillet. Sur le plan comptable, à fin de comparaison, les chiffres concernant les comptes 2010, le budget 2011 et les comptes 2011 sont consolidés avec ceux de Pizy.



2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2011, la Municipalité a déposé 11 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

N°	Désignation	Décisions	Crédits votés
1/11	Construction de nouvelles serres et de locaux en partenariat avec l'Institution de Lavigny	Retiré	-.--
2/11	Plan de quartier Clos d'Asper Nord	Refusé	-.--
3/11	Préavis d'intention sur l'Esplanade	Variante 2	-.--
4/11	Rapport accompagnant les comptes et la gestion 2010	Accepté	-.--
5/11	Création du giratoire de la Gare, rénovation route d'Allaman, avenue du Clos d'Asper et giratoire de l'Hôpital	Accepté	1'860'000.--
6/11	Détermination compétences, traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016	Accepté	-.--
7/11	Réfection des captages des sources de Plan - Traitement aux UV au réservoir du Fossés-Dessus	Accepté	440'000.--
8/11	Plan de quartier Clos d'Asper Nord	Accepté	-.--
9/11	Arrêté d'imposition 2012	Accepté	-.--
10/11	Budget 2012	Accepté	-.--
11/11	Fixation des plafonds d'emprunts et de cautionnement pour la législature 2011 - 2016	Accepté	-.--

2.1 Administration générale, ARCAM, personnel communal, services techniques, égouts/épuraton et STEP, contrôle des habitants et services industriels.

Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

2.11 Administration générale

Comme indiqué dans les commentaires complémentaires des comptes, le chapitre 101 « Municipalité » s'écarte sensiblement du budget en raison des nouveaux traitements fixés par le préavis N° 6/11, le montant global s'élevant au 1^{er} semestre à Fr. 75'000.--, alors qu'au 2^{ème} semestre il est de Fr. 171'000.--. Le même commentaire peut être apporté à la ligne « Caisse de pensions ».

Il convient également de signaler la provision liée à la participation cantonale d'invitation à la fusion (Fr. 750'000.--), qui a été encaissée dans le courant du mois de mars 2012.



2.12 ARCAM

L'ARCAM poursuit et développe ses activités de manière soutenue. Votre Syndic est le vice-président du Comité de direction de l'ARCAM. Le plan directeur régional est le gros dossier qui démarre actuellement. L'ARCAM soutient également les projets culturels et a ainsi participé à la prise en charge des coûts de la manifestation « Barbacane ».

2.13 Personnel communal et RH

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2011 se présentent comme suit :

Départs : Mme Delphine Barrut, stagiaire au centre des jeunes, Mme Martine Noverraz, réception et contrôle des habitants, Mme Nathy Vujanovic, aide bibliothèque adultes, M. Sven Gonzalez, auxiliaire à la déchetterie.

Nouveaux arrivés : Mme Adriana Berger, concierge ancien collège de Pizy, M. Jimmy Panchaud, auxiliaire à la déchetterie, M. Didier Degrace, responsable de la piscine, M. Grégoire Borboën, centre des jeunes de Gimel, Mme Sylvie Girard, centre des jeunes Aubonne et Gimel, Mme Deborah Voit, contrôle des habitants.

Jubilaires :

10 ans : Mme Annie Gachet-Grobéty, responsable bibliothèque adultes et M. Sébastien Hirschi, concierge titulaire au château.

20 ans : Mme Evelyne Lenoble, secrétaire au greffe.

30 ans : M. Henri-François Vellut, organiste du temple.

<u>Effectif au 31.12.11</u>	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
Administration	6	3	9	8.1	1
Bibliothèque	0	2	2	0.6	4
Police	2	0	2	2	0
Services techniques (STEP, SI, Piscine)	6	1	7	6.6	0
Services extérieurs (Voirie-Parc-Déchetterie)	9	1	10	9.4	2
Conciergeries	5	4	9	6.6	7
Centre des Jeunes	0	4	4	2.4	0
CoCHE	0	0	0	0	3
Organiste	0	0	0	0	1
	28	15	43	35.70	18



Le salaire du surveillant de la STEP est à charge de la Station d'épuration d'Aubonne et environs (Aubonne, Montherod, Lavigny et St-Livres). Au Centre des jeunes, 1,3 EPT sont refacturés directement à Gimel pour leur centre d'animation.

Par ailleurs, le personnel des cantines scolaires, devoirs surveillés et patrouilleuses ne figurent plus dans l'effectif communal puisqu'il a été repris intégralement par l'ASSAGIE au 1^{er} janvier 2011.

2.14 Services techniques

L'arrêt maladie du chef de service a augmenté la ligne comptable « remboursement sur traitements ».

2.15 Epuration et STEP

Rien de particulier à signaler sinon que le traitement des boues s'est avéré moins onéreux que budgété.

2.16 Contrôle des habitants et statistiques

Le congé maternité de la responsable a provoqué l'augmentation de la ligne comptable « remboursement des traitements ».

Avec une population de 2'984 habitants au 31 décembre 2011, l'effectif de notre commune a augmenté de 31 unités (+1,05 %) par rapport à l'année précédente.

Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2009					2'136		702		2'838	
	597	708	420	411	1'017	1'119	340	362	1'357	1'481
2010					2'139		814		2'953	
	590	704	437	408	1'027	1'112	407	407	1'434	1'519
2011					2'139		845		2'984	
	572	695	445	427	1'017	1'122	423	422	1'440	1'544



Répartition des permis pour étrangers

	2009	2010	2011
Permis C	323	404	423
Permis B	197	326	376
Permis A (saisonniers)	2	1	1
Permis L (courte durée)	9	8	13
Permis F (admis provisoirement)	0	1	1
En cours	4	5	3
Divers et autres	167	69	28
Frontaliers	150	183	217

2.17 Service des eaux

La consommation a été beaucoup plus faible qu'en 2010, ce qui s'est traduit par des ventes en net recul. Cette diminution fait l'objet de vérifications actuellement en cours.

2.18 Service du gaz

L'hiver doux a provoqué des achats et des ventes plus faibles que budgétés. Enfin le réseau a été étendu en direction des Cassivettes, d'entente avec la commune de Féchy.



2.2 Urbanisme et aménagement du territoire, bâtiments communaux, conciergerie et piscine communale
Responsable : M. Michel Crottaz, municipal

2.21 Police des constructions

La prise en main de ce dicastère demande beaucoup d'énergie, de temps et de disponibilité. Les problèmes rencontrés pendant les années passées trouvent progressivement des solutions. Les enquêtes qui nous ont été présentées depuis juillet 2011 sont plus faciles à conduire et à analyser, puisqu'elles nous sont connues depuis leur origine.

Force est de constater que le PGA (Plan général d'affectation) actuel, excepté celui de la Vieille Ville, est à bout de souffle et ne répond plus aux besoins et demandes actuels. La collaboration avec la Commission communale d'urbanisme est essentielle et nous apporte beaucoup d'aide.

39 enquêtes ont été publiées durant l'exercice 2011 pour les objets suivants :

- Construction de villas et bâtiments d'habitation	3
- Constructions diverses	12
- Transformations et agrandissements divers	21
- Enquête d'implantation	1
- Rénovation des captages	1
- Emprises et rétrocession d'emprises	1

2.22 Urbanisme

2.22.1. Révision du Plan Général d'Affectation

Le Plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) nous occupent en priorité et ont occasionné de nombreuses séances depuis le début de la législature. Nous mettons tout en œuvre pour que les nouvelles dispositions du PGA soient présentées à la population et au Conseil communal à la fin de cet été. Le nouveau RPGA régira quant à lui de façon beaucoup plus dynamique notre commune. Deux nouvelles zones constructibles verront le jour et la densification sera supportée par les zones constructibles actuelles, en accord avec le Plan directeur cantonal (PDcn), qui nous contraint à ces nouvelles dispositions.

2.23 Bâtiments

L'effort se porte sur le répertoire de l'état des bâtiments communaux, sur leur entretien rigoureux, sur la prévention des problèmes ; des contrats d'entretien ont été négociés pour que toutes les installations de chauffage ou autres soient contrôlées régulièrement. Notre personnel communal doit être soulagé de ces problèmes qui nous ralentissent et nous empêchent de nous concentrer sur l'essentiel.

En cas de souci sur un bâtiment, notre approche repose sur un examen approfondi de celui-ci et sur une réflexion à long terme. L'aspect d'économie de chauffage et du choix de l'énergie sont mis en avant. La réfection des salles de classes sera régulière et nous faisons en sorte de ne pas prendre de retard. La gestion de la piscine communale va également dans ce sens.



**2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMAC, accueil petite enfance et AJEMA, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales, CoCHE.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale**

2.31 Ecoles

L'Association intercommunale scolaire Aubonne-Gimel-Etoy (ASSAGIE) a été mise en place en janvier 2011, répondant ainsi aux exigences de l'Etat. En collaboration avec les communes et les directions des établissements, elle fournit aux élèves les bâtiments scolaires nécessaires à l'enseignement. Elle gère également les transports, l'accueil parascolaire, la sécurité et la prévention. Elle accorde des subventions pour les fêtes et les camps.

La Commune d'Aubonne est représentée de droit au comité de direction et elle assume actuellement la présidence.

Au niveau du Conseil intercommunal (législatif), la commune d'Aubonne est représentée par un municipal et deux conseillers élus par l'assemblée communale. Ce sont eux qui acceptent budgets, comptes et gestion. Ils jouissent par ailleurs des droits d'initiative, de postulat, de motion et de référendum. C'est au travers de ces délégués que le Conseil communal peut intervenir dans le cadre de la gestion des écoles et c'est à eux de rendre des comptes au Conseil. Les séances du Conseil intercommunal sont publiques.

Néanmoins, la mise en place de l'ASSAGIE mérite quelques explications de l'exécutif :

L'ASSAGIE a effectué son premier exercice du budget aux comptes. Avec le peu d'éléments à sa disposition, le CoDir (comité de direction) a tenu le budget qui s'élève à environ 7,5 millions par année. Les transports et les locations scolaires représentent le 85% de la part refacturée aux communes du périmètre de l'association. L'ASSAGIE a également pu présenter au Conseil intercommunal le nouveau règlement des locations ainsi que les procédures mises en place pour les constructions futures.

Afin de gérer au mieux Harmos, la Loi sur l'Enseignement obligatoire (LEO) et le règlement d'application de l'art. 63a de la Constitution vaudoise, qui tous les trois ont une influence sur les bâtiments dévolus à l'accueil des élèves, le Conseil intercommunal a accordé un montant de Fr. 40'000.-- pour effectuer une étude démographique sur l'aire de recrutement scolaire. La démographie mise en liaison avec les transports détermineront l'emplacement des locaux scolaires pour ces 15 prochaines années.

L'ASSAGIE a en outre repris tout le personnel parascolaire, adopté un statut du personnel et une grille salariale calquée sur l'Etat de Vaud.

Elle a assuré au quotidien l'administration et la comptabilité. Avec l'adoption du règlement du Conseil d'Etablissement, l'ASSAGIE a aujourd'hui les éléments nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité, une communication avec les parents et la société civile, ainsi qu'une dynamique régionale constructive dans le domaine si délicat de l'école.



2.32 Social

2.32.1. ARASMAC

En application de la loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV 02.12.2003), les communes sont regroupées en association dans le but de gérer les problèmes sociaux financiers des citoyens vaudois.

Acceptée par les communes en 2004, l'ARASMA (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne) s'est transformée en ARASMAC le 1^{er} juillet 2011. Les régions d'actions sociales sont aujourd'hui calquées aux districts et ainsi la région de Cossonay a rejoint celles de Morges et d'Aubonne.

L'ARASMAC compte aujourd'hui 62 communes. Elle est gérée par un comité de direction de 7 municipaux. Les communes de Morges, Aubonne et Cossonay ont un siège de droit au comité de direction. Le Conseil intercommunal compte 62 représentants tous municipaux. Chaque commune possède une voix par tranche de 800 habitants. Tout comme les Conseils communaux, le Conseil intercommunal vote sur les préavis du budget, des comptes et des préavis spécifiques, tout particulièrement pour les buts optionnels. Les séances du Conseil intercommunal sont publiques. Les conseillers communaux peuvent intervenir au niveau de leur représentant au Conseil intercommunal qui lui, possède le droit d'initiative, de postulat, de motion et de référendum.

2.32.2. Revenu d'insertion (RI)

But principal : 62 communes. Le centre social régional de Morges a deux antennes, une à Cossonay et une à Aubonne. Les 38 employés (27 EPT) ont traité 740 dossiers en 2011 qui touchaient 1'243 personnes.

La facture sociale prend quasiment l'entier des charges. Le Comité gère le personnel et les locaux avec le soutien du directeur de l'ARASMAC.

2.32.3. Agences d'Assurances sociales (AAS)

But principal : 62 communes. 6 agences d'assurances sociales (22 postes, 12 EPT) sont dirigées par des préposés qui sont de vrais spécialistes en assurances sociales. De l'AVS/AI/APG de départ, ils assurent encore aujourd'hui l'administration pour l'obtention des allocations familiales, de l'assurance maternité, des subventions caisse maladie, les prestations complémentaires et les prestations complémentaires famille.

Excepté une participation de la caisse cantonale de compensation, leurs salaires sont assumés par les communes. Ce service coûte Fr. 19 par habitant.

2.32.4. Accueil familial de jour (AFJ)

But optionnel : 37 communes ont adhéré à l'accueil familial de jour. C'est une structure d'accueil directement sous la direction de l'ARASMAC. Elle réunit 150 postes de travail dont 141 accueillantes qui assurent 412'000 heures d'accueil et offrent 504 places. 3 coordinatrices assurent les autorisations et la surveillance des accueillantes, 1 secrétaire les placements et trois secrétaires le suivi administratif pour un total de 5 EPT.

Les accueillantes en milieu familial donnent une alternative pour les parents à horaires atypiques (infirmière, police, animateurs, etc). Elles ont plus de souplesse que l'accueil collectif. Par contre, en cas de maladie de l'accueillante, les solutions sont plus difficiles à trouver.



Pour Aubonne : 28'317 heures consommées en accueil pré et parascolaire, c'est-à-dire 2'907 heures de plus qu'en 2010.

Les parents paient en moyenne 40% du prix. Les deux parents doivent travailler. Le temps de placement possible est déterminé en fonction du temps de travail.

2.32.5. Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)

But optionnel : 37 communes adhérentes, 56'000 habitants, 13 structures d'accueil pré et parascolaire, 632 places offertes, plus de 932'000 heures d'accueil. Gestion : 3 postes assurés par 1.5 EPT.

Créée en janvier 2009, l'AJEMA a tout d'abord permis aux structures d'accueil existantes de subsister et d'assurer l'accessibilité de ces structures aux familles en proposant des participations en fonction de leurs revenus. Une place d'accueil n'est accordée qu'à la condition que les deux parents travaillent ou en fonction du temps de travail d'une famille monoparentale.

Les communes ont optés pour une participation de 10% à l'habitant et le solde réparti en fonction des heures réellement consommées par leurs habitants, avec une charge moyenne de 40% pour les familles.

En 2011, la politique tarifaire a dû être revue afin de respecter ces 40% de moyenne. En effet, les parents payaient plus de 50% de la facture totale. Cette situation n'était pas en conformité avec le choix des communes, ni avec la convention passée avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), fondation cantonale.

2011 a également vu le plan de développement arriver à son terme, alors que 700 enfants sont encore en liste d'attente. Le Conseil intercommunal devra prendre position lors de dépôts de préavis qui proposent d'augmenter le nombre de places dans différentes structures.

Pour Aubonne :

- Préscolaire collectif : 18'713 heures consommées, soit 1'834 heures de plus qu'en 2010
- Parascolaire collectif : 26'757 heures consommées, soit 6'597 heures de plus qu'en 2010

Montant budgété : Fr. 241'801.--, consommation supplémentaire : Fr. 57'196.--.

Lors de l'élaboration du budget 2011, l'AJEMA n'avait pas en main assez d'éléments pour une projection plus précise. Pour le budget 2012, il a été pris en compte les heures consommées en septembre 2011, les chiffres devraient être plus cohérents. Il n'en reste pas moins qu'avec un tel déficit de places, il est évident que l'ouverture d'une structure supplémentaire augmente la participation.

Le coût par habitants en 2011 est de Fr. 112.--. Il faudrait compter environ Fr. 260.-- par habitant si les besoins étaient couverts.



2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, transports publics, rues et places, parcage, déchets.
Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

2.41 FINANCES

La structure des comptes est aussi touchée par la bascule de 6 points d'impôts, un correctif au prélèvement du montant de la facture sociale. Ce chiffre de 6 points doit encore être affiné et pourra influencer les comptes 2013.

Les principales raisons du résultat 2011 sont les suivantes :

- Impôt sur la fortune plus élevé suite à un complément de taxation sur 2008 et 2009 ;
- Impôt sur le bénéfice des personnes morales également plus élevé, pour la même raison. Cet impôt est notoirement volatil.

Les deux postes précédents ont dépassé le budget de Fr. 1'400'000.--. Les charges de fonctionnement ont été correctement estimées à 0,4% près.

Ce résultat, s'il est réjouissant à première vue, révèle cependant une marge d'autofinancement 2011 (Fr. 1'780'000.--) sensiblement inférieure à la moyenne de ces 10 dernières années (Fr. 3'000'000.--) et en diminution régulière depuis 2006.

Notre endettement total est dans la ligne des années précédentes, à Fr. 17'600'000.-- et notre « endettement » net se monte à Fr. - 13'400'000.--. Alors que depuis 2005 notre endettement net n'a cessé de s'améliorer, 2011 marque le pas et stabilise ce chiffre : Au 31 décembre nous disposons de Fr. 31'000'000.-- d'actifs disponibles. Le montant des intérêts des dettes est notablement plus bas que celui mis au budget.

Les investissements ont été inférieurs à ceux budgetés : Fr. 2'100'000.-- (Fr. 3'300'000.-- prévus). Compte tenu des recettes d'investissement, le résultat net se monte à Fr. 1'300'000.--.

Le bilan de la commune est très sain. Le souci à moyen et long terme se porte sur la marge d'autofinancement. Celle-ci est influencée notamment par les remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques (facture sociale, péréquation, ASSAGIE, ...) qui ont tendance à croître plus rapidement que les revenus.

2.42 Informatique

Achats prévus conformes au budget, notamment la migration vers le programme de gestion intégrée et de gestion financière au 1^{er} janvier 2011.

2.43 Transports publics

La légère hausse de notre facture « bus pyjama » a été compensée par une diminution de notre participation aux déficits des transports publics.



2.5 Domaines, terrains, cours d'eau, forêts, pâturages, vignes, service des parcs et jardins, cimetière, service de la voirie, politique jeunesse et centre animation des jeunes, sécurité publique, service du feu, protection civile.
Responsable : M. Eric Muller, municipal

2.51 Terrains, cours d'eau et piste Vita

Très fréquentée et appréciée, située dans un environnement magnifique, notre piste-Vita fait partie des plus belles de la région. Notre équipe des services extérieurs lui voue un soin tout particulier.

2.52 Forêts - Ecrin de verdure

Très peu de dépenses en 2011, mais des travaux d'aménagement plus importants (clôtures, plantations, chemins piétonniers et mise en valeur du fortin) sont prévus ces prochaines années.

2.53 Pâturages et chalets

Des dépenses plus élevées que prévues ont été engagées suite au changement de berger au Pré de Rolle. Nous avons profité de donner un coup de jeune au logement qui en avait bien besoin.

L'absence de notre collaborateur responsable des alpages en 2010 (maladie) a induit un report des travaux en 2011, ce qui explique les sommes dépensées au Pré d'Aubonne également. Nous nous efforçons d'entretenir au mieux notre patrimoine sylvo-pastoral dont la valeur identitaire n'est plus à démontrer.

2.54 Centre d'animation des jeunes

La politique jeunesse régionale s'articule autour de trois centres d'animation à Aubonne, Etoy et Gimel. Cette décentralisation permet de développer des synergies et des activités complémentaires. Les collaborateurs responsables se rencontrent régulièrement afin d'harmoniser leur ligne socio-éducative et organisent des sorties ou autres animations en commun.

2.55 Sécurité publique

2011 a été la dernière année de notre police municipale. Depuis 2012, nos agents sont des assistants de sécurité publique non armés.

Dans cette période charnière, nous sommes en pleine réflexion quant à notre future politique sécuritaire et de prévention. Nous développons des relations privilégiées avec le poste de gendarmerie local. Des contacts sont également en cours avec quelques communes voisines.



2.56 Défense incendie

Notre système de milice fonctionne bien grâce à la motivation et l'engagement des sapeurs-pompiers et de l'Etat-Major. Le niveau de compétence lié aux diverses interventions et à l'équipement toujours plus performant exige une formation pointue et des entraînements réguliers.

La régionalisation qui se met en place de manière concertée entre les communes et les responsables du service du feu aboutira à la satisfaction de tous grâce à un soutien politique fort de tous les élus locaux.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité se réjouit de ce que les finances communales demeurent saines. La maîtrise de notre marge d'autofinancement reste la priorité qui permettra le maintien de notre situation dans l'avenir.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Madame Mottaz, Messieurs Golay et Warnery ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce beau résultat 2011.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 6/12 relatif au "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2011",
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :



LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2011 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 26'010'033.87** aux recettes; **Fr. 25'654'000.61.--** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 356'033.26**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 39'119'951.--**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2011.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 17 avril 2012

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Mottaz

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 1^{er} mai 2012

Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances** : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances
M. David Golay, boursier communal